

1841.

PROGRAMME DES QUESTIONS

PROPOSÉES POUR LE CONCOURS DE 1841 ET 1842,

PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'HISTOIRE ET LES ANTIQUITÉS DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.



POUR L'ANNÉE 1841 :

Première Question.

« Donner un aperçu raisonné des lois étrangères qui ont réglé les
» rapports commerciaux de la Flandre jusqu'à la mort de Marie-
» Thérèse. »

Seconde Question.

« Quelles ont été les délimitations politiques et ecclésiastiques de
» la Flandre aux différentes époques de notre histoire? »

Les mémoires en réponse à ces questions et que l'on destine au concours, devront être écrits en caractères lisibles, en français, en flamand ou hollandais, et être adressés, francs de port, avant le 15 août 1841, à M. l'abbé CARTON, Président de la société.

Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages mais seulement une devise, qu'ils répèteront dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Ceux qui se feront connaître, de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires seront remis après le terme prescrit, seront absolument exclus du concours.

Le Comité croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives, comme étant devenus sa propriété, sauf aux intéressés à en faire tirer des copies à leurs frais, s'ils le trouvent convenable, en s'adressant à cet effet au Président de la Société.

Le prix de la première question sera une somme de 400 francs et une médaille en vermeil.

Le prix de la seconde question une somme de 200 francs et une médaille en vermeil.

Le Comité exige la plus grande exactitude dans les citations, et les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages qu'ils citeront.

Le Comité se propose de mettre la question suivante en concours

POUR L'ANNÉE 1842:

« Donner l'Histoire résumée du commerce de la Flandre, depuis les
» temps les plus anciens jusqu'à Charles-Quint. »

Afin que les personnes qui désireraient consacrer leurs études à la solution de cette question soient parfaitement au fait des intentions de la Société, le Comité Directeur croit devoir l'accompagner par quelques mots d'éclaircissement.

Par le défaut de traditions écrites, les notions historiques sur les Belges sont perdues dans la nuit des temps j'usqu'à la conquête des Romains; alors seulement quelques notions vagues et incomplètes sur le commerce des Belges sont consignées dans les écrits des Romains de cette période. La domination romaine, en imposant aux Belges conquis, les mœurs et les besoins d'une civilisation plus avancée, a dû modifier les rapports commerciaux de ce peuple. Quelle fut donc l'influence de la domination romaine sur le commerce des Belges? —

L'invasion des Francs, le renversement de la puissance Romaine, ont encore exercé une influence sur la constitution politique et sur les relations commerciales des peuples de la Belgique. — Quelle fut la nature de cette influence? — Et que devint le commerce pendant la période mérovingienne? — Quelle influence exerça la conversion des Belges au Christianisme? — Les *Acta sanctorum* doivent renfermer des documents précieux et non encore exploités sur les mœurs, l'industrie, le commerce de cette nation et peuvent fournir le sujet d'intéressantes recherches.

Charlemagne, le régulateur bien plus encore que le conquérant des nations, a dû essentiellement faire ressentir l'influence de son esprit d'ordre dans toutes les branches de la constitution politique des nations. — Les capitulaires de ce monarque ne contiennent-ils pas

des dispositions qui ont modifié les rapports commerciaux et en quoi le commerce des Belges a-t-il pu en être influencé? — Que devint le commerce sous les successeurs de Charlemagne?

Lors de l'établissement du comté de Flandre, quelles furent les relations de commerce des Flamands? — Comment et sous quelles influences s'érigèrent les villes de Flandre? — Quelles furent les mesures réglementaires pour le commerce, établies par Baudouin Bras-de-Fer et ses successeurs, jusqu'à Charles-le-Bon? — Quelle influence l'institution des corporations des métiers a-t-elle exercé sur le commerce? — Les croisades, en étendant les relations des Flamands dans l'Orient, ont dû nécessairement avoir une influence sur leur commerce, en quoi consiste-t-elle?

Quel était l'état du commerce en Flandre sous les successeurs de Thierry d'Alsace jusqu'à Louis de Maele? — Indiquer la cause des troubles sous Louis de Maele; donner l'état du commerce à cette époque? — Indiquer l'origine et le but des maisons consulaires et des bourses. Indiquer l'importance commerciale des ports de l'Écluse et de Damme.

Enfin résumer l'Histoire du commerce sous la domination de la maison de Bourgogne. —

Le Comité pense devoir prévenir qu'il n'exigera pas de grands développements sur chacun de ces points, il ne demandera qu'un résumé qui puisse servir de guide à ceux qui voudraient les approfondir.

Les concurrents ne seront pas du tout astreints à suivre la marche que nous avons indiquée plus haut, elle n'a été donnée que comme éclaircissement.